

Arrêté n° 3270

Objet : Demande de soutien financier de l'État pour les travaux de remplacement des menuiseries du bâtiment d'habitation située 8 rue Saint-Louis (Parcelle CT 128. Actuel presbytère de l'église Saint-Jean-Baptiste).

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtellerauld,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 7 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment l'alinéa 26 permettant au maire de demander à tout organisme financeur des subventions d'un montant inférieur à million d'euros.

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la maçonnerie de la façade sud en cours, la façade sur rue ayant déjà été restaurée,

CONSIDÉRANT l'état de détérioration des menuiseries en bois, à simple vitrage, qui datent du 19ème siècle et de l'entre-deux-guerres,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'améliorer l'isolation des baies du bâtiment, d'assurer son entretien et la conservation de la modénature des ouvertures au sein du périmètre protégé,

ARRETE

ARTICLE 1 – cet arrêté vise à solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL d'un montant de 20 032 €, soit 50 % des travaux dont le montant prévisionnel subventionnable est de 40 064 €.

ARTICLE 2 – Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
	HT		
Travaux (devis)	36 422 00	DSIL (estimation) 50% du HT	20 032,00
Aléas (10%, du montant travaux devis)	3 642,00	Autofinancement 50 % du HT	20 032,00
TOTAL	40 064,00 €		40 064,00 €

ARTICLE 3 – Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 21318 / 324.10 / 4405 et les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 324.10 / 1321 / 4405

.....

ARTICLE 4 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de la commune de Châtelleraut est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtelleraut, le

Le maire,

Jean-Pierre ABELIN